

# Aux membres du Comité spécial sur la réforme électorale

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir accepté ce qui sera certainement une tâche longue et complexe. J'espère que vous saurez mettre de côté les considérations partisans et que vous formulerez des recommandations dans l'intérêt de la démocratie à long terme. Je vous remercie également de me donner l'occasion de m'adresser au Comité; je suis sûr que vous recevrez de nombreux mémoires volumineux rédigés par des professionnels, alors je serai le plus bref possible compte tenu de la complexité du sujet.

## Qui je suis

Je suis un citoyen canadien aîné habitant une localité rurale de l'Ontario. Depuis plus de 15 ans, je fais de la recherche sur le déclin de notre démocratie et j'alimente régulièrement mon blogue intitulé *Democracy Under Fire*.

## Mon opinion personnelle

Lors du référendum de l'Ontario, j'ai voté pour le système de représentation proportionnelle mixte. Cependant, comme je connais maintenant beaucoup mieux les divers systèmes envisagés et leurs variations, j'en suis venu à préférer le système plus simple de scrutin préférentiel pour les raisons suivantes :

- 1) Il permet à l'électeur d'indiquer un deuxième choix au cas où son premier choix ne serait pas élu dans la circonscription.
- 2) Le bulletin de vote demeure assez simple et ne prend pas beaucoup plus de temps à remplir.
- 3) Le résultat des élections est beaucoup plus difficile à prédire par les sondages, ce qui est à mon avis une bonne chose, car le vote devient ainsi moins stratégique.
- 4) Parce qu'il n'augmente pas le nombre de députés élus à la Chambre, il ne requiert ni dépenses ni aménagements additionnels.
- 5) Il empêche la création d'énormes circonscriptions combinées dont les représentants peuvent habiter à des centaines de kilomètres (parfois à plusieurs centaines de kilomètres dans certaines régions du Canada) de ceux qui les élisent.
- 6) Il permet à l'électeur d'indiquer comme deuxième choix un candidat d'un autre parti si les deux ne coïncident pas dans son premier choix.
- 7) Chaque vote « compte » et l'électeur dont le premier choix n'est pas élu conserve une chance de voir élire son deuxième choix plutôt qu'un candidat auquel il s'oppose.

Cela dit, je pourrais me satisfaire de la plupart des systèmes envisagés, mais le plus important, c'est qu'on examine TOUTES les options possibles et TOUTES leurs variations, exception faite de celles qui auraient pour effet d'augmenter la taille déjà suffisamment grande des circonscriptions rurales et d'éloigner encore davantage les députés des collectivités qu'ils représentent. Je crois qu'aucun système électoral ne favorisait significativement un parti par rapport à un autre, car l'adoption d'un nouveau mode de scrutin est susceptible de perturber considérablement les habitudes de vote. Tous les systèmes de rechange accroîtraient probablement la représentation des partis minoritaires et, dans certains cas, la probabilité d'élire un gouvernement minoritaire (ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose), situation à laquelle nos parlementaires devront s'habituer en délaissant l'esprit de confrontation au profit d'une plus grande collaboration. Réformer le système électoral ne comblera pas toutes les lacunes de notre système parlementaire, ce que seule une meilleure conduite de la part de nos élus et des partis politiques parviendra à faire.

### **Facteurs à prendre en considération**

Il semble que si le public réclame une réforme électorale, ce soit surtout pour que la composition de la Chambre reflète davantage le vote populaire dans tout le Canada. Beaucoup réclament un système proportionnel, c'est-à-dire une forme quelconque de représentation proportionnelle mixte. Bien que ce soit probablement un objectif raisonnable, je me demande si le remède pour atteindre cet objectif ne serait pas pire que le mal. Je pense que beaucoup de ceux qui réclament un tel système ne se doutent pas de ce qu'il implique concrètement. Vous en saurez sans aucun doute beaucoup plus que moi sur les diverses options une fois que vous aurez entendu les témoignages que livreront vos témoins experts au cours des prochaines semaines. Aussi, je ne les aborderai pas en détail, mais j'aimerais toutefois porter à votre attention certains points que je considère comme importants et certains sujets sur lesquels vous voudrez peut-être interroger les experts.

### **Questions relatives à la représentation proportionnelle mixte**

D'autant que je sache, tous les systèmes de représentation proportionnelle nécessitent la sélection de députés additionnels d'une manière ou d'une autre. Étant donné la taille considérable de notre organe législatif et selon l'écart qui subsisterait entre le nombre d'élus, l'affiliation politique et les votes pour le choix du parti, le nombre de députés additionnels pourrait être élevé. À titre indicatif, pour rendre les résultats obtenus par chaque parti en 2011 « proportionnels » au vote populaire, il faudrait ajouter plus de 90 députés.

Il faudrait s'attarder au budget et à l'espace qui seraient nécessaires pour accueillir ces députés additionnels. Quel que soit leur mode de sélection (liste fermée, liste ouverte, etc.), il faudra savoir à qui ils rendront des comptes et qui ils représenteront en apparence ou en réalité. Est-ce que ce sera leur parti ou la population qu'ils sont censés servir?

De toute évidence, chaque député additionnel habitera dans une circonscription qui est déjà servie par un député élu qui ne sera probablement pas affilié au même parti. Cela va-t-il créer des conflits ou encore donner l'impression que certaines circonscriptions sont mieux représentées que d'autres?

Il existe peut-être des solutions, mais j'ai trouvé peu de réponses malgré les recherches considérables que j'ai faites sur les systèmes de représentation proportionnelle mixte. Une solution possible consisterait à choisir les députés supplémentaires parmi les candidats du parti qui n'ont pas été élus, mais qui ont obtenu le plus haut pourcentage de voix dans tout le pays. Ainsi, la « liste » échapperait au

contrôle du parti politique, ce qui, à mon avis, éliminerait l'une des principales lacunes du système de représentation proportionnelle mixte.

Enfin, on établit généralement un « seuil » qui fait en sorte que les partis n'ayant pas recueilli un certain pourcentage de voix ne peuvent pas obtenir de députés supplémentaires. Le seuil pourrait avoir un effet marqué sur les petits partis ou les partis émergents et doit être fixé de manière à ne pas compromettre le caractère proportionnel de la composition de la Chambre.

### **Questions relatives au scrutin à vote unique transférable**

Ce système qui vise l'obtention d'un résultat plus proportionnel en combinant des circonscriptions pour offrir aux électeurs un plus grand choix de candidats n'est pas proportionnel même si beaucoup le classent dans cette catégorie. Il constituerait peut-être un compromis raisonnable dans les régions urbaines, mais je pense qu'il ne convient pas du tout aux régions rurales du Canada, où certaines circonscriptions s'étendent déjà sur des milliers de milles carrés.

Les électeurs qui devront alors choisir un candidat parmi des personnes qui habitent à plusieurs milliers de milles de leur collectivité et qui n'ont pratiquement aucun lien entre elles auront une tâche presque impossible. Dans un tel contexte, les citoyens choisiraient probablement les candidats en fonction uniquement de leur affiliation et non de leur compétence. À mon avis, nous ferions un pas en arrière et en tant que citoyen rural de longue date, j'estime que ce système serait le moins acceptable de tous.

### **Questions relatives au scrutin préférentiel**

Comme je l'ai déjà mentionné, ce système serait le moins complexe si l'on exclut le scrutin majoritaire uninominal à un tour, et c'est celui que je préfère. Quel que soit le système adopté, rien ne nous empêche de choisir nos représentants locaux par cette méthode, et dans un système de représentation proportionnelle mixte, on pourrait même élire le parti en classant les choix par ordre de préférence.

Le dépouillement et l'attribution des bulletins dans un système de vote préférentiel sont un peu plus compliqués que dans un système majoritaire uninominal à un tour et la plupart des autres systèmes, mais il faut présumer que l'utilisation de systèmes modernes de dépouillement informatisé minimisera cet inconvénient.

### **Les bulletins de vote**

Conformément à votre mandat, pour éviter d'intégrer des éléments indûment complexes dans le processus de scrutin, il faudrait s'attarder également aux bulletins de vote, aux numéros et au moyen d'indiquer les choix, quel que soit le système adopté. Dans tous les systèmes que j'ai mentionnés, l'électeur doit (peut) indiquer des choix multiples. Dans le cas d'un scrutin préférentiel, l'électeur devra remplir plusieurs cases. Ce ne sera pas nécessairement ardu si le bulletin de vote est bien conçu et peut être à la fois lu par une machine et vérifié par tout le monde. Voici un exemple de bulletin de vote qui conviendrait à la situation la plus complexe que je puisse imaginer, celle d'une représentation proportionnelle mixte avec choix préférentiels. Ce modèle s'inspire des bulletins utilisés dans certains districts américains.

Classez les candidats ci-dessous par ordre de préférence en indiquant un X dans la case correspondante. Vous n'êtes pas tenu de classer tout les candidats. Le même rangne peut être attribué qu'à un seul candidat.

Candidat 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Candidat 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Classez les partis politiques ci-dessous par ordre de préférence en indiquant un X dans la case correspondante. Vous n'êtes pas tenu de classer tout les partis. Le même rangne peut être attribué qu'à un seul parti.

Parti 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parti 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parti 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parti 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parti 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parti 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Même s'il est fort souhaitable que nous puissions voter en ligne ou par téléphone, il faudrait d'abord résoudre les questions d'identification et de vérifiabilité. Même si l'on utilisait des codes d'accès et des numéros d'identification personnelle pour vérifier l'admissibilité des électeurs à voter, je ne vois aucune méthode qui puisse permettre le recomptage indépendant des votes électroniques en cas d'allégations de méfait. Si l'on trouvait une solution à ce problème, je crois que le vote électronique ferait croître énormément le taux de participation, surtout chez les plus jeunes. Il convient de noter que l'Ontario met à l'essai et préconise un système de bulletin papier avec assistance électronique (tabulation automatisée et identification assistée par ordinateur), ce qui m'apparaît comme un compromis raisonnable.

### **Le vote obligatoire**

Bien qu'il faille encourager les citoyens à voter avec des communiqués d'Élections Canada et en rendant le processus le plus rapide et le plus facile possible, je ne crois pas qu'il soit convenable de forcer les gens à voter dans une démocratie. Ceux qui voteraient sous la contrainte choisiraient probablement au hasard ou gâcheraient délibérément leur bulletin de vote; ce ne serait pas très productif.

## Autres points à considérer

En ce qui concerne la facilité à voter, certains députés ne savent peut-être pas que dans les bureaux de vote ruraux, les retards et les files d'attente sont la plupart du temps attribuables au fait que les adresses rurales ne correspondent pas exactement aux listes d'Élections Canada. Parfois, les gens se rendent dans le même bureau de vote que leur voisin à quelques pas de chez eux, puis apprennent qu'ils doivent aller dans un autre bureau situé à 10 milles de là; c'est très frustrant pour les citoyens. Cette question relève davantage d'Élections Canada que de votre comité, mais il est important que vous sachiez que dans certains cas, l'absence d'endroit convenable pour aménager des bureaux de vote dans les localités rurales fait en sorte qu'ils sont parfois situés à une grande distance du domicile des électeurs, ce qui en décourage plusieurs.

## Conclusion

Compte tenu de tout ce qui précède et même si ce n'est pas un inventaire détaillé de tous les systèmes électoraux et de leurs variations, lorsque des intervenants ou des experts parleront d'un système en particulier, il sera très important qu'ils précisent de quelle variation il s'agit. Il ne suffit pas de dire qu'on est pour le scrutin préférentiel ou pour le scrutin à vote unique transférable. Il faut demander si ce serait à liste ouverte ou fermée, comment s'effectuerait la sélection, quel serait le seuil, combien de circonscriptions seraient combinées, et ainsi de suite. Dans son rapport, le Comité devrait veiller à expliquer tous les détails du système proposé, y compris la forme des bulletins de vote, les coûts possibles et les aménagements requis.

Je vous remercie tous du travail que vous accomplissez à cet égard et j'espère vous avoir été utile dans la préparation de vos questions à l'intention des experts et des intervenants qui préconiseront un système ou un autre. Je n'envie pas la tâche qui vous attend, mais j'espère que vous saurez vous en acquitter dans un esprit de collégialité et d'impartialité.

*Don Rawls*

Chatsworth, Ont.

## Notes

Calcul approximatif du nombre de députés additionnels pour rendre les résultats de 2011 proportionnels :

*166 (41 %) conservateurs (nombre de députés effectivement élus), 125 (31 %) néo-démocrates, 72 (18 %) libéraux, 22 (5,5 %) Bloc québécois, et 14 (3,5 %) Parti vert. TOTAL environ 400 députés (approximations/erreurs d'arrondi/on ne peut pas avoir une moitié de député!) Notez que le Parti vert et le Bloc « nommeraient » plus de députés qu'ils en ont fait élire! (Je signale aussi que nous avons maintenant plus de 308 circonscriptions!)*